





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-811**

Séance publique du

18 octobre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211018- lmc1201257-DE-1-1
Date de signature : 21/10/2021
Date de réception : jeudi 21 octobre 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART PAR LE MUSÉE DU VIEIL AIX - DESSIN DE LUCIEN GAUTIER

Le 18 octobre 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 octobre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sellam HADAOUÏ à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Coordination des Musées

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART PAR LE MUSÉE DU VIEIL AIX - DESSIN DE LUCIEN GAUTIER- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'enrichissement des collections des musées de la Ville est une des missions essentielles des Musées de France, par le biais d'acquisitions ou de dons d'œuvres d'art. Elles représentent un intérêt particulier afin d'enrichir notre connaissance de l'histoire de notre cité et servir de support à des expositions temporaires ou permanentes.

L'artiste Lucien GAUTIER (Aix, 8 Janvier 1850 / 29 Mars 1925) manifeste, dès sa prime jeunesse, un goût affirmé pour le dessin. Après avoir été l'élève de Gibert à l'Ecole d'Aix, il intègre l'atelier de Marius Reinaud où il apprend l'art de la gravure. A la mort de ce dernier, en 1868, il quitte Aix pour Paris et s'y fixe comme photographe, tout en continuant parallèlement à s'adonner avec passion à la technique de la gravure à l'eau-forte.

Il en fait sa spécialité, obtenant de nombreuses récompenses et bénéficiant d'importantes commandes venant même de l'étranger. A l'eau-forte, il reproduit des tableaux de maîtres (Corot, Daubigny), grave les prestigieuses cathédrales gothiques (Notre-Dame de Paris en particulier), les quartiers anciens et pittoresques de différentes villes (Paris, Venise, Rome, Londres, l'Écosse).

Revenu à Aix au moment de la guerre, Lucien Gautier retrouve avec émotion le charme de son pays natal et fixe sur des planches admirables l'Aix des premières années du XXe siècle (hôtels de parlementaires, rues, ruelles, places, fontaines ...). Ses œuvres figurent en nombre dans nos musées et à la bibliothèque Méjanes, ainsi que dans des collections privées aixoises.

Plus rares sont les dessins à sa signature.

Le dessin que nous proposons d'acquérir aujourd'hui est particulièrement intéressant car il évoque un moment important de l'histoire aixoise, la célébration du 4^e centenaire du rattachement de la Provence à la France (1487-1887) qui a donné lieu dans notre cité, en juin et juillet 1887, à des fêtes mémorables.

Lucien Gautier, dans ce dessin de grande qualité, propose une allégorie de la Provence et de la France, ces dernières prenant l'apparence de personnages féminins de l'Antiquité. Dans une scène faite de solennité et de pompe, mais emplie aussi de vivacité et de légèreté où les « putti » foisonnent, on identifie bien la Ville d'Aix avec, en arrière-plan, le clocher de St. Sauveur et la montagne Ste Victoire.

Sur ce dessin, la dédicace faite par Lucien Gautier à son ami Raymond Ferrier est un élément significatif.

C'est dans la continuité de la politique d'enrichissement des collections des musées municipaux que nous envisageons ces dons et achats, et que nous vous proposons l'acquisition de l'œuvre d'art suivante :

- Lucien GAUTIER, Dessin de 1887, « Allégorie pour le 4^e centenaire du rattachement de la Provence à la France ».

Auteur : Lucien GAUTIER (1850-1925)

Sujet : Allégorie célébrant le 4^e centenaire du rattachement de la Provence à la France (1487-1887)

Date : 1887

Technique : Dessin à la pierre noire rehaussé de craie blanche

Dimensions : H. 41 cm / L. 35 cm. Encadré sous verre.

Mentions : Dédicace et signature en bas à droite : « A mon ami M. Raymond Ferrier,
Gautier Lucien »

Cette œuvre appartient actuellement à la Galerie Portalis, située 7, rue Jaubert à Aix

Vous trouverez en annexe, toutes les informations sur cette œuvre à acquérir, pour un montant total de **1 400 euros TTC**.

Cette œuvre sera intégrée dans les collections du Musée du Vieil Aix.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que la Ville se porte acquéreur de l'œuvre réalisée par Lucien Gautier, auprès de la Galerie Portalis ;
- **DIRE** que la dépense totale correspondant à cette acquisition, soit 1 400 € TTC, sera imputée sur le budget du service de la Coordination des Musées, ligne 9549, imputation 324-2161-903, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2021-811 - ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART PAR LE MUSÉE DU VIEIL AIX -
DESSIN DE LUCIEN GAUTIER-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

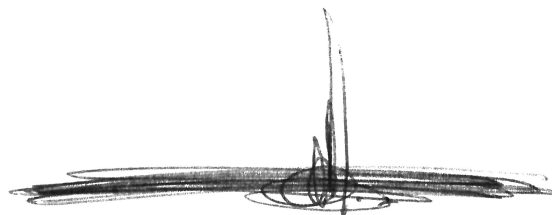
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/10/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



Lucien GAUTIER, Dessin de 1887, « Allégorie pour le 4e centenaire du rattachement de la Provence à la France ».